



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 26 juin 2008

## Deux institutions fusionnent au sein du Groupe Agrica

**Deux institutions du Groupe AGRICA, CCPMA Retraite et CCPMA Prévoyance, ont confirmé leur projet de fusion lors des assemblées générales des 17 et 24 juin. Cette décision, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, permet d'adapter le régime CCPMA Retraite aux exigences de la loi Fillon et de sécuriser l'avenir.**

*Le régime de retraite supplémentaire de CCPMA Retraite, spécifique aux organismes professionnels agricoles, permet de compléter la retraite complémentaire Arrco-Agirc pour les périodes de cotisations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1997. La loi Fillon, dans un volet sur la pérennité des retraites supplémentaires, oblige désormais ce type de régime à sécuriser son fonctionnement et à se transformer en régime de retraite supplémentaire comme ceux existant déjà dans le cadre des institutions de prévoyance.*

Afin de répondre à ces exigences, CCPMA Retraite devait donc changer de forme juridique et modifier le fonctionnement du régime. Après des réflexions approfondies, il a été décidé de confier la gestion du régime à CCPMA Prévoyance, dans le cadre d'une fusion des deux institutions. Par ailleurs, afin de renforcer la sécurité financière du régime, de nouvelles règles permettant de provisionner intégralement ses engagements envers ses ressortissants ont été définies.

*« Cette fusion des deux institutions ainsi que les modalités visant à sécuriser le fonctionnement du régime sont dans le droit fil de nos valeurs, explique Marcel Jamet, Directeur général du Groupe Agrica. Au-delà des obligations définies par la loi, ces changements affirment notre engagement envers les salariés et les retraités des organismes professionnels agricoles : ils assureront la pérennité du régime par une entière prévisibilité des rentes versées et amélioreront la qualité de service par une information précise sur l'évolution de la retraite. »*

### À propos du Groupe AGRICA

Le Groupe Agrica est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés du monde agricole en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé. Il compte plus de 1,4 million de cotisants, 156 000 entreprises adhérentes et 818 000 retraités. Agrica a réalisé un chiffre d'affaires de 394 millions d'euros en 2007 et gère plus de 5,7 milliards d'euros d'actifs. Agrica regroupe trois institutions de retraite, trois institutions de prévoyance et une société de gestion de portefeuille.

CCPMA Retraite, institution de retraite supplémentaire des organismes professionnels agricoles, compte actuellement plus de 150 000 retraités. Les engagements de l'institution auprès des 650 000 ayant droits totalisent 900 M€.

CCPMA Prévoyance, institution de prévoyance des organismes professionnels agricoles, compte près de 6 000 entreprises adhérentes et offre des prestations de prévoyance, santé et retraite supplémentaire à près de 280 000 salariés.

<http://www.groupagric.com>

**Relations Presse : H&B Communication**

Anne-Sophie Cahuzac - Claire Flin / Tél. 01 58 18 32 57 [as.cahuzac@hbcommunication.fr](mailto:as.cahuzac@hbcommunication.fr)